Foire aux questions (FAQ)

1) Quels renseignements de base le représentant de l'encan me demandera-t-il lorsque j'appellerai pour obtenir de l'information sur la juste valeur marchande ?

Pour fournir une juste valeur marchande, un représentant de l'encan aura besoin des détails suivants :

- **Informations de base sur le véhicule** : NIV, année, marque, modèle, série et garniture.
- **Caractéristiques** : toutes les options ou tous les ensembles d'options connus, ainsi que les couleurs extérieure et intérieure.
- **Utilisation et historique** : kilométrage actuel à l'odomètre et historique d'accidents (incluant le montant des réclamations).
- **Condition générale** : une évaluation générale du véhicule (excellent, bon, moyen ou inférieur à la moyenne) compte tenu de son âge et de son kilométrage.

Exemple : Audi A4 1.8T Quattro 2001 avec ensembles Prestige, Hiver et Célébration. Extérieur bleu, intérieur en similicuir tan, 180 000 km, en état moyen pour son année et un accident mineur reporté (réclamation de 2 900 $).

2) Que signifie la juste valeur marchande ?

La juste valeur marchande correspond au prix de vente moyen actuel pour des véhicules similaires dans nos encans de véhicules en gros et encans publics. Comme il est rare que deux véhicules d'occasion soient exactement identiques, nous nous efforcerons de vous fournir une fourchette de prix réaliste à laquelle votre voiture pourrait être vendue lors de nos encans. Cette fourchette ne constitue **PAS** une garantie. Vous devrez aussi fournir un prix de vente minimum (appelé **prix de réserve**) auquel vous acceptez de vendre le véhicule une fois que les mises atteignent ou dépassent ce montant.

3) L'encan aura-t-il besoin de déclarations ou de renseignements supplémentaires pour pouvoir vendre mon véhicule ?

Oui, nous aurons également besoin d'une confirmation récente qu'il n'y a aucun privilège financier ou droit de rétention impayé grevant votre véhicule, ainsi que d'un rapport CARFAX récent. L'encan obtiendra ces deux documents en votre nom (des frais s'appliquent) et vous demandera également de remplir un contrat de

consignation de véhicule que vous recevrez lorsque vous déposerez votre véhicule au site de l'encan. Le contrat de consignation vous demande de fournir des renseignements détaillés sur l'historique et la condition de votre véhicule. La loi vous oblige à fournir toutes les informations connues sur le véhicule.

4) Quand devrais-je apporter mon véhicule à l'encan une fois que j'ai décidé de le consigner pour la vente ?

Nous vous recommandons d'apporter le véhicule le plus tôt possible, et au moins **deux jours ouvrables complets** avant la vente à l'encan. Cela nous permettra d'effectuer une inspection visuelle et mécanique du véhicule et d'en afficher les renseignements et les photos en ligne. Plus vous donnez de temps aux acheteurs potentiels pour consulter et évaluer votre véhicule, plus vous augmentez vos chances de le vendre. Veuillez apporter votre certificat d'immatriculation, toutes les clés (y compris les télécommandes et les clés de voiturier), les dossiers d'entretien et les manuels du propriétaire (le cas échéant). Les clés seront conservées en toute sécurité pendant le processus de consignation, tandis que vos certificats d'immatriculation seront conservés dans nos bureaux.

Pour assurer un service rapide et optimal, nous vous prions de fixer un rendez-vous pour apporter votre véhicule à une heure convenue entre vous et l'encan. Nous vous déconseillons fortement de venir sans prévenir.

5) Que se passe-t-il si mon véhicule se vend pour un montant supérieur au prix de réserve (prix de vente minimum) ?

Félicitations! Profitez-en! L'encan ne prélèvera que les frais convenus dans le contrat de consignation figurant sur le site web openlanepublicauctions.ca.

6) Que se passe-t-il s'il n'y a aucune offre supérieure au prix de réserve (prix de vente minimum) pour mon véhicule ?

Après la vente à l'encan, nous communiquerons avec vous pour vous informer de toutes les offres obtenues inférieures à votre prix de réserve, le nombre d'enchérisseurs ainsi que les valeurs moyennes obtenues lors de l'événement de vente. Vous pourriez souhaiter ajuster votre prix de réserve et consigner votre véhicule à nouveau, lors de notre prochain encan.

Par ailleurs, si vous êtes sur les lieux lorsque votre véhicule passe à la vente, le commissaire-priseur pourrait vous inviter à ajuster votre prix minimum afin de conclure la vente avec l'enchérisseur le plus offrant sur-le-champ. Si le temps manque, le commissaire-priseur déclarera probablement le véhicule comme « non vendu » (no-sale). Nous comprenons que cela vous laisse peu de temps pour réfléchir, c'est pourquoi il est recommandé d'assister à l'encan pour en observer le déroulement et constater les efforts déployés par les commissaires-priseurs pour atteindre votre prix minimum.

Si vous souhaitez quand même essayer de vendre votre véhicule après qu'il ait été déclaré « non vendu », nous communiquerons avec le dernier enchérisseur afin de vérifier s'il souhaite quand même acheter votre véhicule à sa meilleure offre et ferons tout notre possible pour le convaincre. Le temps est un facteur essentiel : les acheteurs sont sur les lieux, près de la frénésie des pistes de ventes de l'encan public, prêts à acheter un véhicule ; et un véhicule y est vendu en moyenne chaque minute. À la fin de la période des enchères et en l'absence de l'annonce de la vente d'un véhicule par le commissaire-priseur, l'enchérisseur le plus offrant n'a plus l'obligation légale de maintenir sa mise. De plus, l'encan n'est pas non plus responsable d'une vente manquée.

7) Puis-je assister à l'encan pour en voir le déroulement ?

Oui, vous pouvez assister à chacune de nos ventes publiques. En fait, nous vous le recommandons fortement.

8) Comment saurai-je à quelle heure mon véhicule passera à l'encan public ? Je ne souhaite pas nécessairement rester pendant tout l'événement.

Vous pouvez consulter le numéro de séquence ou de passage (run number) de votre véhicule sous la liste de diffusion (run list). Les numéros de séquence sont présentés par ordre numérique : le numéro 1 est le premier véhicule de l'événement, et le numéro 25 est le 25e véhicule. Il faut environ une minute par véhicule ; ainsi, le numéro 25 passera vraisemblablement environ 25 minutes après le premier véhicule. Vous devriez essayer d'être présent dans les pistes au moins 15 minutes avant le passage de votre véhicule pour vous assurer de ne pas le manquer.

9) Devrais-je faire nettoyer ou réparer mon véhicule par un professionnel avant de l'apporter à l'encan ?

Il est fortement recommandé de présenter votre véhicule sous son meilleur jour, dans la mesure du raisonnable. À tout le moins, assurez-vous de l'avoir entièrement débarrassé de vos effets personnels et des ordures, passez l'aspirateur, lavez l'extérieur et séchez-le. Si vous vous sentez à l'aise pour faire un nettoyage en profondeur, n'hésitez pas à le faire.

Nous proposons également plusieurs ensembles de nettoyage, allant du lavage et du passage de l'aspirateur de base jusqu'au processus complet de remise en état (lavage des vitres, shampoing des tapis et des sièges, lavage extérieur, entretien des pneus, cire et polissage mécanique de la peinture).

OPENLANE dispose de baies de service dans la plupart des villes, et des mécaniciens en mesure d'effectuer des travaux sur votre véhicule avant la vente. Si vous avez récemment investi de l'argent dans votre véhicule, mentionnez-le à l'encan afin que ces informations soient incluses dans les annonces. Des éléments tels que des pneus neufs, une batterie neuve, des freins neufs ou un nouveau système d'échappement aident les enchérisseurs à évaluer votre véhicule. Par conséquent, des preuves d'achat ou de travaux devront être soumises à l'encan.

10) Devrais-je faire le plein d'essence avant de déposer le véhicule à l'encan ?

Non, ce n'est pas nécessaire. Vous devez cependant vous assurer qu'il y a au moins un quart de réservoir d'essence. Votre véhicule devra être déplacé sur notre terrain et dans les lignes d'encan. Si le véhicule tombe en panne d'essence pendant qu'il est en notre possession, des frais de service s'appliqueront, en plus des frais d'essence (les frais varient selon la ville).

11) Que se passe-t-il si le prix de vente minimum n'est pas atteint et que je souhaite retirer mon véhicule du site ?

C'est tout à fait possible. Il vous suffira d'aviser les membres du personnel de l'encan de votre intention après l'événement. Vous serez responsable de payer tous les frais convenus lors du processus d'enregistrement de votre véhicule à l'encan (le cas échéant). Une fois ces frais acquittés, vous recevrez un laissez-passer de sortie (*gate pass*) que vous devrez présenter à la sécurité avant d'être autorisé à quitter le site avec votre véhicule. Le NIV figurant sur le laissez-passer de sortie doit correspondre à la plaque du NIV du véhicule en question. Le personnel de sécurité vous demandera probablement aussi d'ouvrir votre coffre et d'examiner l'intérieur du véhicule pour s'assurer qu'aucun bien appartenant à l'encan n'y a été rangé ou laissé par erreur.

12) J'ai également une souffleuse à neige et une génératrice que je souhaiterais vendre, comment dois-je procéder ?

Bien qu'il soit beaucoup plus difficile d'établir la juste valeur marchande d'équipements spécialisés, le processus est le même que pour un véhicule. Vous pouvez pratiquement vendre tout l'équipement lié à l'industrie automobile ; aux embarcations de plaisance ou aux équipements légers et lourds : des chasse-neiges, des remorques, des véhicules récréatifs, des embarcations de toutes tailles, des motos, des VTT, des voiturettes de golf, des motoneiges, des pelles mécaniques, des chargeuses, des camions basculants, etc. N'hésitez pas à nous appeler pour savoir si nous pouvons vendre votre article ; il y a de fortes chances que nous le puissions.

13) J'ai une ancienne chaine stéréophonique que j'aimerais vendre à l'encan. Est-ce possible ?

La consignation à nos encans est axée sur notre force principale : servir l'industrie automobile. Vous ne trouverez ni parfums, ni peintures, ni matelas dans nos encans publics. Malheureusement, nous n'acceptons pas les systèmes stéréophoniques ni divers articles ménagers provenant du public pour le moment. Il nous arrive occasionnellement de vendre divers articles pour le compte de partenaires institutionnels nécessitant des services ou des événements d'encan particuliers.

14) J'ai une voiture ou un camion classique / de collection de valeur, entièrement restauré (e) que je souhaite vendre; pouvez-vous le mettre en vedette dans vos encans ?

Oui, nous sommes passionnés des voitures et camions classiques/de collection ainsi que des véhicules de luxe. Communiquez avec l'encan et demandez à parler au directeur des ventes pour vérifier s'il est possible de mettre votre véhicule en vedette avant et pendant notre prochain événement d'encan.

15) J'ai récemment hérité d'un grand bateau qui est actuellement entreposé dans une marina locale; comment puis-je le vendre à votre encan ?

Communiquez avec notre soutien à la clientèle afin de discuter des frais pour amener le bateau à nos installations, ou pour que nos inspecteurs se rendent sur place afin d'effectuer une inspection pour une « vente à distance » par l'entremise de nos encans en ligne.

16) J'ai vendu mon véhicule, que dois-je faire maintenant ?

Félicitations! Quelle expérience stimulante! Le commissaire-priseur aura clairement prononcé le mot « Vendu » à la fin des enchères. Il vous suffit maintenant de rentrer à la maison ou de rester avec nous pour le reste de l'événement. Les acheteurs ont jusqu'à la fin du jour ouvrable suivant pour payer leur achat. L'encan vous versera les fonds par TEF dans les délais convenus, en déduisant les frais auxquels vous avez consenti lors de la procédure d'inscription.

17) Puis-je vendre mon véhicule sans prix de réserve ?

Vous pouvez vendre votre véhicule avec ou sans prix de réserve (*unreserved*). Des frais différents s'appliquent aux véhicules vendus sans réserve. Si vous établissez un prix de réserve, nous ne vendrons votre véhicule qu'à votre prix demandé ou plus, mais jamais moins sans votre consentement explicite pendant le processus d'encan.

18) Puis-je vendre mon véhicule s'il détient un privilège ?

Les étapes suivantes décrivent le processus de vente d'un véhicule détenant un privilège

A. Obtention de la lettre de mainlevée du privilège

Lors de la consignation d'un véhicule grevé d'un lien financier, vous devez obtenir un Devis de remboursement tiers auprès de votre institution financière. Nous vous recommandons de communiquer directement avec eux pour en faire la demande. En règle générale, le devis vous sera envoyé par courriel ou par la poste.

B. Révision du Devis de remboursement

Dès la réception du devis de remboursement, veuillez le réviser attentivement. Confirmez qu'il contient tous les renseignements nécessaires, notamment :

- Nom complet du propriétaire
- Année, marque et modèle
- NIV
- Montant total dû
- Intérêts quotidiens

C. Envoi du Devis de remboursement

Veuillez nous envoyer un courriel en y joignant le devis. Vous pouvez également en apporter une copie papier lorsque vous déposerez votre véhicule à notre site.

D. Processus après-vente

Après la vente du véhicule, deux scénarios sont possibles et déterminent la durée du processus (entre 2 et 3 semaines selon votre situation) :

- Si le montant que vous devez est inférieur au prix de vente
 - Nous enverrons un chèque directement à l'institution financière pour couvrir le solde impayé. Tout solde restant vous sera versé par chèque distinct après réception du devis de remboursement.
- Si vous devez plus que le prix de vente du véhicule
 - Nous vous demanderons de payer la différence dans un délai de 2 jours et de nous fournir un nouveau devis de remboursement
 - Vous pouvez également nous payer la différence et nous posterons le chèque à la banque, ce qui permet d'accélérer le processus.

E. Obtention d'une lettre de mainlevée du privilège

Une fois votre prêt remboursé, il est très important de communiquer avec votre institution financière pour obtenir une lettre de mainlevée.

19) Quelles sont les étapes pour l'enregistrement du véhicule ?

- Fournir un certificat d'immatriculation à votre nom (pour la C.-B., un certificat d'immatriculation de la C.-B. au nom du vendeur est requis).
- Fournir une recherche de privilèges ; nos véhicules sont exempts de toute dette ou obligation.
- Retirer vos plaques d'immatriculation.
- Nous effectuerons une recherche CARFAX et toutes les déclarations seront déclarées.
- Nous vous recommandons d'attendre que votre véhicule soit vendu avant d'annuler votre assurance. Cela garantira que votre véhicule est couvert jusqu'à ce qu'il soit vendu, moment où la responsabilité est transférée à l'acheteur.

20) Quelles améliorations peuvent être effectuées sur mon véhicule ?

Les statistiques nationales de revente indiquent que chaque dollar investi dans le remise à neuf professionnel rapporte en moyenne 2,27 $.

Services à valeur ajoutée offerts

- **Atelier d'esthétique professionnel sur place** pour faire briller votre véhicule. Dans le monde automobile, le dicton dit : « Une voiture propre se vend mieux ». Nous recommandons fortement un remise à neuf avant la vente. Vous pouvez le faire vous-même ou laisser votre véhicule à notre atelier d'esthétique professionnel.
- **Atelier de carrosserie sur place** pour les réparations mineures pour améliorer l'apparence visuelle et l'attrait de votre véhicule (corriger les bosses et éraflures mineures, réparer ou remplacer les enjoliveurs). Nous pouvons également remplir votre réclamation d'assurance pour les réparations majeures nécessaires.
- **Atelier mécanique OPENLANE sur place** pour les réparations majeures et mineures sur votre véhicule, qui feront monter les enchères ! Une simple vidange d'huile et un ajustement des niveaux de liquide sont très appréciés.

21) Quelles sont mes responsabilités en tant que vendeur ?

Lorsqu'un vendeur consigne un véhicule à l'encan public OPENLANE, il assume la responsabilité que les renseignements fournis sont exacts et complets. Si un vendeur présente son véhicule de manière inexacte, ou si ses déclarations ne sont pas divulguées conformément aux règlements de l'encan et aux exigences provinciales, un acheteur peut porter l'affaire devant le responsable de l'arbitrage de l'encan.

S'il en est responsable, le vendeur devra payer l'ensemble des frais afférents à l'annulation de la vente. Puisque l'encan ne se porte pas garant des véhicules, il appartient au vendeur de signaler tous les dommages. Quelle que soit la gravité du problème, une déclaration honnête et exhaustive renforcera la confiance et favorisera une bonne relation commerciale.

Tous les véhicules consignés à l'encan doivent être traités par le bureau de l'encan. Aucun véhicule ne sera offert à la vente sans plaque de numéro de série, de certificat d'immatriculation et de pièce d'identité appropriée. (les documents d'enregistrement de la C.-B. si la vente se produit à Vancouver.) Les vendeurs doivent s'assurer que le kilométrage à l'odomètre, la marque et l'année modèle sont exacts.

Les vendeurs doivent également s'assurer que leurs véhicules sont vendus exempts de toute dette ou obligation.

Le vendeur court le risque de voir la vente annulée, le prix d'achat réduit, ou d'autres amendes ou frais appliqués s'il omet de faire l'une des annonces suivantes (sans s'y limiter) :

Le véhicule présente

- Odomètre défectueux ou remplacé
- Odomètre en milles
- Odomètre à 5 chiffres dépassant 100 000 milles ou km
- Kilométrage/millage réel inconnu (l'une des annonces suivantes doit être annoncée) :
 - Écart d'odomètre / remplacé ou réparé
 - Écart d'odomètre / mauvaise valeur
- Exigence d'inspection de sécurité / certification / intégrité structurale gouvernementale

Le véhicule a été utilisé comme :

- Taxi ou limousine
- Véhicule de police ou d'urgence
- Véhicule d'école de conduite
- Véhicule gouvernemental
- Véhicule de location à court ou long terme

Le véhicule présente l'un des dommages suivants :

- Dommages causés par une inondation ou un incendie
- Rouille excessive (y compris le châssis ou la carrosserie monocoque)
- Dommages au toit ou dommages structuraux
- Deux panneaux adjacents ou plus remplacés
- Coussins gonflables déployés, défectueux ou absents
- Système ABS défectueux
- Annulation de la garantie du fabricant
- Défauts majeurs dont la réparation coûterait plus de 850 $, selon les tarifs standards établis par le fabricant/Mitchell, concernant; le moteur, la transmission ou le groupe motopropulseur (ex. : différentiels)
- Dérogation majeure aux spécifications de production d'origine ou annoncées
- Véhicule coupé en deux ou deux châssis soudés ensemble

Marquage du véhicule (*Branding*) :

- Inspection provinciale requise
- Récupéré/grappillage (*Salvage*)
- Irréparable
- Reconstruit (*Rebuilt*)
- Accidenté – réparations de plus de 2 000 $
- Perte totale selon les dossiers de l'assureur ou du fabricant
- Non réparable/pour pièces seulement
- Reconstitué
- Véhicule volé et retrouvé
- Véhicule inapte à la circulation
- Véhicule américain/Marché gris/Véhicule hors province
- Plaque du NIV remplacée
- VUS ou camion 2 roues motrices annoncé comme 4 roues motrices

Les vendeurs pris à faire grimper artificiellement les enchères (*shilling*) sur leurs propres véhicules ou ceux d'amis se verront facturer des frais de commission complets et risquent le bannissement permanent de l'encan. Les autres encans automobiles en seront informés.

Quiconque est pris à altérer un véhicule ou à en retirer des pièces sera banni définitivement et poursuivi dans toute la mesure de la loi.

Les vendeurs doivent maintenir leur assurance contre l'incendie, le vol et la responsabilité civile jusqu'à ce que leur véhicule soit vendu. L'encan n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés par un tiers ou des événements naturels. L'encan n'est assuré que pour les dommages causés par sa propre négligence.

Les vendeurs qui ont besoin d'aide pour remorquer, démarrer, réparer ou inspecter leur véhicule devront s'acquitter de frais supplémentaires.

Un véhicule n'est officiellement vendu que lorsque le commissaire-priseur prononce le mot **« VENDU »**.

Les vendeurs qui établissent un prix de réserve ont la possibilité de reconsidérer ce prix avant la fin des mises. Si la mise définitive est inférieure au prix de réserve, le vendeur et l'acheteur peuvent négocier un nouveau prix par l'entremise de l'encan. Si le vendeur refuse, l'acheteur est immédiatement libéré de toute obligation.

22) Quelles sont les mesures à prendre pour me protéger lors de l'achat de véhicule à l'encan ?

Règles générales et conseils

- **Véhicules d'occasion** : nous traitons seulement des véhicules d'occasion.
- **Inspectez avant de miser** : pour votre propre protection, n'enchérissez jamais sur un véhicule que vous n'avez pas inspecté. Prenez le temps d'examiner les véhicules avant le début de l'encan.
- **Posez des questions** : si vous avez des questions sur le fonctionnement de l'encan, adressez-vous à l'un de nos représentants avant de commencer à miser.
- **Transfert d'immatriculation** : les acheteurs sont responsables d'effectuer le transfert d'immatriculation à leur nom, à leurs frais, avant que le véhicule ne quitte le site.

Acomptes, frais et paiement définitif :

- **Acompte et mise gagnante (acheteur public seulement)** : pour enchérir et acheter un véhicule, vous devez fournir une autorisation par carte de crédit pour un acompte de 400 $ (en personne) et 1 000 $ (en ligne). Si vous remportez un véhicule, le montant retenu est prélevé à titre d'acompte non remboursable. Il est appliqué sous forme de crédit sur votre prix d'achat total et réserve le véhicule jusqu'à la date limite de paiement. Si vous ne remportez pas le véhicule, la retenue est entièrement libérée et aucun montant ne sera prélevé sur votre carte de crédit.
- **Frais supplémentaires** : tous les acheteurs doivent payer des frais d'acheteur, des frais de recherche de privilège financier et toutes les taxes applicables.
- **Date limite de paiement** : vous pouvez payer le solde restant directement au Site d'encan jusqu'à la fin du jour ouvrable suivant.
- **Modes de paiement** : TEF, carte de débit ou virement bancaire.

23) Que signifient les lumières affichées sur les pistes de ventes ?

Lorsqu'un véhicule arrive sur la piste, pour son tour de vente, une lumière de couleur apparait sur l'écran d'affichage pour vous donner une information instantanée sur son statut de protection :

🟢 **Lumière verte – Arbitrage autorisé**
Cette lumière ne signifie pas que le véhicule est parfait ou exempt de problèmes mécaniques.

Elle indique que le véhicule est admissible à notre **Plan de protection de l'acheteur**. Nos mécaniciens peuvent inspecter le moteur, la transmission et le groupe motopropulseur. Si un problème caché coûtant plus de 850 $ à réparer est découvert, vous pouvez soumettre une demande d'arbitrage.

Remarque : Les problèmes mécaniques déjà annoncés dans les Déclarations avant la vente ne sont pas couverts. Sans Lumiere verte, le véhicule est vendu TEL QUEL.

🟡 **Lumière jaune – Annonces du vendeur**
Cette lumière vous alerte sur des détails majeurs particuliers concernant le véhicule

- dommages d'accident antérieur de plus de 2 000 $
- marquage récupéré/perte totale/reconstruit/pièces seulement
- marquage *ICBC* déclaré irréparable, réparé, puis a passé avec succès un contrôle technique agréé
- problèmes d'odomètre (reculé, remplacé ou kilométrage réel inconnu)
- exigence d'inspection provinciale

🔴 **Lumière rouge – Vendu strictement « TEL QUEL »**
Cette lumière indique que le véhicule est vendu strictement **TEL QUEL** en raison de son année modèle ou de son kilométrage élevé.

Il y a peu ou pas de protection d'arbitrage pour les véhicules codés Lumière rouge. Inspectez soigneusement ces véhicules avant d'enchérir.

24) Que signifient les déclarations sur le véhicule que j'ai l'intention d'acheter ?

Avant d'enchérir, vérifiez toujours les déclarations écrites à l'écran. Ces déclarations vous fournissent des informations importantes concernant l'historique du véhicule, ses problèmes mécaniques ou son état de sécurité.

Déclarations écrites générales

- **La règle « TEL QUEL »** (AS IS) : tout véhicule vendu **pour moins de 4 000 $ ou affichant 200 000 km** ou plus est automatiquement vendu « **TEL QUEL** » ; arbitrage admissible très limité, sauf indication contraire.
- **Hors province** : le véhicule est ou a été immatriculé à l'extérieur de la province.
- **Inspection prévente** : nos mécaniciens ont inspecté ce véhicule. Tout problème majeur (ex. : réparation de moteur de plus de 850 $) y sera clairement indiqué.

- **Dommages au châssis** : dommages structuraux au châssis.
- **Marquage codé reconstruit** (*rebuilt*) : ancien véhicule décrété perte totale, puis réparé, et ayant passé l'inspection.
- **Kilométrage réel inconnu (*KRI*)** : le kilométrage réel à l'odomètre ne peut être vérifié.

25) Ai-je besoin d'un compte pour voir le déroulement des encans ?

Oui. L'inscription gratuite et la connexion sont obligatoires pour consulter les listes de diffusion (*run lists*), rechercher l'inventaire et voir les fiches de Pages de Détails du Véhicule (PDV).

26) Comment puis-je créer un nouveau compte?

La création d'un compte ne prend que quelques minutes

Commencer l'inscription : saisissez votre courriel et vérifiez-le

Choisir le type de compte : Choisissez de vous inscrire en tant qu'Individu ou Entreprise

Fournir vos coordonnées : veuillez fournir vos renseignements personnels de base, incluant votre nom, votre adresse principale et votre numéro de téléphone

Sécuriser votre compte : acceptez les Conditions générales de base et configurez l'authentification multifactorielle (AMF) pour sécuriser votre compte

Vérification du compte d'entreprise : si vous vous inscrivez en tant qu'Entreprise, votre compte passera au statut « En attente ». Un membre de l'équipe d'inscription d'OPENLANE communiquera avec vous afin de recueillir les documents requis (permis d'entreprise, statuts de constitution et liste des utilisateurs autorisés) avant que votre compte soit complètement approuvé.

Remarque : une fois ces étapes franchies, l'Accès Observateur est attribué à votre compte. Vous pouvez maintenant vous connecter, parcourir les listes de diffusion de vente, sauvegarder des véhicules dans votre Liste de surveillance et consulter les fiches de véhicules ou Pages de Détails du véhicule (PDV) sur l'ensemble des sites d'encan disponibles.

27) Comment faire pour ENCHÉRIR sur un véhicule

Pour participer à l'encan en direct et commencer à enchérir, vous devrez effectuer une brève mise à niveau de votre compte d'acheteur.

- Choisir **S'inscrire comme « Acheteur »** du tableau de bord ou cliquez sur **« MISER »** sur n'importe quelle Page de Détail du Véhicule
- **Ajouter un Mode de paiement** : ajoutez une carte de crédit valide
 - Remarque : une vérification de préautorisation standard est effectuée afin de vérifier l'admissibilité au crédit avant l'activation de permission d'achat

- **Accepter les Modalités** : lorsque vous aurez révisé et accepté les **Modalités de l'Acheteur**, votre rôle d'Acheteur sera activé ainsi que votre **macaron d'enchérisseur** qui vous permettra d'enchérir et de participer aux encans

28) Comment VENDRE un véhicule à l'encan ?

Pour afficher et vendre un véhicule à l'un de nos sites d'encan, veuillez suivre les étapes suivantes

- Ouvrez une session et sélectionnez **S'inscrire pour vendre** du tableau de bord
- Entrez vos coordonnées bancaires **TFE (Transfert Électronique de Fonds)** pour les versements directs à votre compte bancaire
- Revisez et acceptez les **Modalités du Vendeur**

Lorsque vous aurez terminé l'inscription, apportez votre véhicule au Centre de Logistique Automobile (CLA) pour l'enregistrement du véhicule en personne.

29) Je représente une entreprise (non-concessionnaire), que dois-je faire pour m'inscrire.

Pour acheter ou vendre des véhicules sous un profil d'entreprise

- Amorcez le processus d'inscription standard et sélectionnez Compte d'entreprise
- Remplissez les coordonnées de la personne-ressource principale.
- Fournissez les documents d'entreprise requis pour examen
 - Statuts de constitution ou permis d'entreprise
 - Numéro d'immatriculation fiscale/numéro de taxes
 - Pièces d'identité des administrateurs ou représentants autorisés de l'entreprise

 Dès l'envoi de vos documents, un dossier d'inscription est créé. Notre équipe d'assistance vérifie la documentation dans un délai de deux jours ouvrables avant d'activer les privilèges d'achat ou de vente de l'entreprise.

30) Je représente un concessionnaire automobile sous licence

Les concessionnaires automobiles sous licence ou déjà existants sur OPENLANE n'ont pas besoin de créer un nouveau compte d'encan public.

- Connectez-vous à l'aide de votre nom d'utilisateur et de votre mot de passe habituels du Marché OPENLANE (MOL)

- Le système reconnaitra vos identifiants de concessionnaire et vous redirigera automatiquement vers l'environnement OPENLANE standard. Vous pourrez filtrer et consulter les listes de vente publiques, rejoindre des encans et finaliser vos achats en utilisant vos paramètres de paiement et de transport déjà établis sur OPENLANE

Si des problèmes de connexion surviennent, vous devrez peut-être obtenir l'autorisation pour les encans publics.

31) Ai-je déjà un compte sur l'ancien site d'encan public ?

Afin de se conformer aux normes de confidentialité et aux exigences de sécurité actuelles, les anciens comptes d'encans publics ne seront pas automatiquement transférés. Tous les utilisateurs publics précédemment inscrits sur les anciennes plateformes doivent s'inscrire à nouveau pour participer aux ventes à venir.